



PRÉFECTURE DE L'OISE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
COMMUNES DE VENETTE ET JAUX

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2013, est prescrite l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société Inergy Automotive Systems pour exploiter un centre de tests, de recherches et de développement consacré aux systèmes à carburant et aux systèmes RCS ( Réduction Catalytique Sélective ) sur la commune de Venette

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette Décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

L'enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du 3 mai au 3 juin 2013.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé à la mairie de VENETTE, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Venette, siège de l'enquête publique et/ou adresser toute correspondance à M. Gabriel GUITTENY, commissaire enquêteur.

Celui-ci assurera des permanences à la mairie de VENETTE, pour recevoir les observations écrites et orales du public aux jours et heures suivants :

- vendredi 3 mai 2013, de 9 heures à 12 heures,
- mardi 14 mai 2013, de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- samedi 18 mai 2013, de 9 heures à 12 heures,
- mardi 28 mai 2013, de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- lundi 3 juin 2013, de 14 heures 30 à 17 heures 30.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de VENETTE et de JAUX, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).